M DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT TOUTE ENTRÉE EN FORMATION MARITIME

Avant d'intégrer une formation maritime, toutes les étapes ci-dessous doivent être effectuées dans l'ordre. Chaque étape est indispensable pour valider votre dossier d'inscription.

1. DEMANDE DE NUMÉRO DE MARIN PROVISOIRE

Avant toute autre démarche, vous devez obtenir un numéro de marin provisoire. Ce numéro vous identifie comme futur marin en formation et est nécessaire pour passer la visite médicale.

Étapes à suivre :

- Contacter la DDTM/DML ou DM la plus proche de votre domicile ou lieu de travail pour obtenir le formulaire « Demande de numéro de marin provisoire ».
- 2. Consulter l'annuaire des DML : https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/dml
- 3. Envoyer par mail, à l'adresse de votre DDTM/DML, le formulaire complété et une photocopie de pièce d'identité.
- 4. Vous recevrez ensuite votre numéro de marin provisoire, à conserver précieusement.

* 2. PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE MÉDICALE

Une fois votre numéro de marin obtenu :

- 5. Appeler le Service de Santé des Gens de Mer (SSGM) pour prendre rendez-vous (voir la liste jointe); les prises de rendez-vous se font uniquement par téléphone. La visite médicale est obligatoire avant toute formation maritime. Elle vérifie votre aptitude à exercer une activité maritime et doit être réalisée par un médecin du SSGM.
- 6. Retourner par mail au SSGM le questionnaire médical renseigné et signé (fourni en pièce jointe) avant la visite.
- 7. En cas de situation particulière (santé, situation administrative, etc.), n'hésitez pas à contacter le service avant votre rendez-vous.

3. DOCUMENTS À PRÉPARER POUR LE JOUR DE LA VISITE

Le jour de la visite médicale, vous devez présenter :

- Votre carnet de santé ou carnet de vaccinations (rappel DTP à jour).
- Toute ordonnance médicale si vous suivez un traitement.
- Le questionnaire médical complété et signé.
- Une pièce d'identité en cours de validité.

Remarques importantes:

- Si vous portez des lentilles de contact, prévoyez le matériel nécessaire pour les retirer pendant l'examen.
- Une analyse d'urine sera effectuée pour la recherche de substances psychoactives.

À l'issue de la visite, un certificat médical d'aptitude vous sera remis à joindre à votre dossier d'inscription.



4. DOCUMENTS À FOURNIR AU CENTRE DE FORMATION

Une fois inscrit sur notre site internet https://www.bacpn.com, vous pourrez y déposer l'ensemble des documents requis.

Documents à fournir pour le Brevet d'Aptitude à la Conduite de Petits Navires (BACPN) :

- Le **formulaire Cerfa 15580*01** complété et signé (fourni en pièce jointe) Penser à renseigner votre **numéro de marin provisoire** dans la case « N° d'identification ».
- Une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Votre attestation nage : 50 mètres départ plongé
- Votre certificat médical d'aptitude
- Votre **convention ou contrat de formation**, selon le type de financement :
 - Si l'entreprise finance la formation, il s'agit d'une convention de formation.
 - Si la formation est financée à titre personnel, il s'agit d'un contrat de formation.
 - En cas de financement via le CPF, aucun contrat n'est nécessaire : la convention CPF transmise par la plateforme fait foi.

La convention et le contrat de formation ne sont pas disponibles en ligne.

Ils doivent être demandés directement au centre de formation, qui vous les transmettra pour signature avant dépôt sur votre espace personnel.

5. DOCUMENTS ANNEXES

Formulaire Cerfa 15580*01

Liste des Service de Santé des Gens de Mer (SSGM)

Questionnaire médico-biographique

Information fichier internet

Dépistage de drogues



Demande d'inscription à une formation professionnelle maritime modulaire et à sa session d'évaluation



Ministère chargé de la mer

Arrêté du 12 août 2015 (JO du 22 août 2015)

Cadre réservé à l'administration Date de dépôt/ réception Numéro d'enregistrement Dossier complété le — — — — — — — — — — — — — — — — — — —									
1. Renseignements et coordonnées du candidat (1)									
Nom Prénom (s)									
Date de	Sexe H □ F □								
	naissance — — — — — — — Hors union européenne Nationalité Française Union européenne/EEE Hors union européenne								
N°d'identification									
Adresse									
N° voie	Extension Type de voie								
Nom de voie	Lieu-dit ou boite postale								
Code postal									
N° de téléphone				N	° de télécop	oie	 		
Adresse e-mail									
2. Prestataire de	e formatio	n ⁽¹⁾							
Dénomination									
3. Formation modulaire demandée (1)									
Sélectionnez la formation (liste déroulante)									
3.1 Je m'inscris à l'é	ensemble de	s modu	ules de la sessior	n d'évalu	ation				
3.2 Je ne m'inscris p									
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante) Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)									
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)									
Sélectionnez un module correspondant à la formation (liste déroulante)									
4. Aménagement particulier des épreuves									
Je demande à bénéficier d'un aménagement particulier des épreuves en qualité de candidat handicapé									
5. Pièces à fournir									
La liste des pièces à fournir est détaillée dans la notice d'information.									
6. Engagement et signature du candidat									
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires requises pour l'inscription :									
à la formation professionnelle maritime modulaire demandée									
à la session d'évaluation modulaire demandée									
Fait à : Le,									
Signature du demandeur									

(1) Voir la notice d'information



Liberté Égalité Fraternité

Adresses des Services de Santé des Gens de Mer

PARIS

(Ce service ne réalise pas de visites médicales d'aptitude à la navigation maritime)

Tour Séquoia - 1 place carpeaux 92 055 La Défense cedex TEL : 01 40 81 66 75

ssgm.gm.dam.dgampa@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Manche Est - Mer du Nord :

LE HAVRE

4, rue du Colonel Fabien

B.P. 34

76 083 LE HAVRE CEDEX TEL SSGM: 02.35.19.97.69

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIEPPE

Centre hospitalier de Dieppe

Avenue Pasteur 76 200 DIEPPE

TEL SSGM LE HAVRE: 02.35.19.97.69

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

ROUEN

Capitainerie du grand port maritime de Rouen

34 avenue du Bois Guilbert

76 000 ROUEN

TEL SSGM LE HAVRE: 02.35.19.97.69

ssgm-le-havre.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

BOULOGNE SUR MER

92, quai Gambetta - BP 629 62 321 BOULOGNE SUR MER

Accès service SSGM - interphone 1 TEL SSGM: 03.61.31.33.10 (choix 1)

 $\underline{ssgm\text{-}boulogne.dirm\text{-}memn@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$

DUNKERQUE

20 rue Lhermitte 59 140 DUNKERQUE TEL SSGM: 03.74.00.67.84

ssgm-dunkerque.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

CAEN

10 Boulevard du Général Vanier

CS 75224

14 052 CAEN Cedex 4 TEL SSGM : 02.31.43.19.59

ssgm-caen.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

CHERBOURG

DIRMER MEMN, Place Bruat

BP 838

50 108 CHERBOURG en Cotentin

TEL SSGM: 02.50.79.15.69

ssgm-cherbourg.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

DIRM Méditerranée:

MARSEILLE

16 rue Antoine Zattara 13 003 MARSEILLE

TEL SSGM: 04.86.94.69.69 ssgm-marseille@mer.gouv.fr

Docteur Marc BORGNETTA

Institut national de la plongée professionnelle

port de la Pointe-rouge

Entrée n°3

13 008 Marseille

TEL:04.96.14.09.61

(NB : le coût de la consultation est à régler par le consultant)

TOULON

244, avenue de l'Infanterie de Marine

CS 31209

83 070 TOULON

TEL SSGM: 04.89.96.43.09

ssgm-toulon@developpement-durable.gouv.fr

NTCF

56 Boulevard Stalingrad 06 300 NICE CEDEX

TEL SSGM TOULON: 04 93 72 73 99

TEL DML: 04.94.46.92.09

ssgm-toulon@developpement-durable.gouv.fr

SETE

Lycée de la Mer P. Bousquet Rue des Cormorans 34 207 SÈTF

TEL SSGM: 04.67.46.33.28 FAX SSGM: 04.67.46.33.29

antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-

durable.gouv.fr

PORT LA NOUVELLE

La Prud'homie - 43 Rue Louis Blanc 11 210 PORT LA NOUVELLE TEL SSGM SÈTE : 04.67.46.33.28

antenne-ssgm-sete.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-

durable.gouv.fr

BASTIA

Délégation mer et littoral - Service de santé des gens de mer

8 boulevard Benoîte Danesi 20 411 Bastia Cedex 9 TEL SSGM: 04.20.03.60.27

antenne-ssgm-bastia.ssgm-marseille.dirm-med@developpement-

durable.gouv.fr

AJACCIO

Résidence Péraldi- Bâtiment C

Rue Nicolas Péraldi 20 000 AJACCIO

TEL SSGM Bastia: 04.20.03.60.27

TEL DDT:04.95.29.09.09

 $\underline{antenne\text{-}ssgm\text{-}bastia.ssgm\text{-}marseille.dirm\text{-}med@developpement\text{-}}$

<u>durable.gouv.fr</u>

DIRM Nord Atlantique:

SAINT-NAZAIRE

8, place du Commando

44 606 SAINT-NAZAIRE CEDEX TEL SSGM: 02.40.22.95.24 TEL Secrétariat:02.40.22.95.25

 $\underline{ssgm\text{-}saint\text{-}nazaire.dirm\text{-}namo@developpement\text{-}durable.gouv.fr}}$

SAINT MALO

03 Rue du Bois Herveau 35 400 SAINT-MALO TEL SSGM : 02 90 57 40 17

 $\underline{ssgm\text{-}st\text{-}malo.dirm\text{-}namo@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$

LEZARDRIEUX

2 rue du Trieux

Subdivision des Phares et Balises

22740 Lézardrieux

TEL SSGM: 02.96.55.21.90

 $\underline{ssgm\text{-}paimpol.dirm\text{-}namo@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$

BREST

3 square Marc Sangnier

CS 41925

29 219 BREST CEDEX 2

Accès public : 3 rue Jules Michelet

29 000 BREST

TEL SSGM: 02.98.38.45.61

ssgm-brest.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

LE GUILVINEC

37, rue de la marine 29 730 LE GUILVINEC TEL SSGM : 02.90.08.57.17

ssgm-guilvinec@developpement-durable.gouv.fr

CONCARNEAU

1 rue du Port - CS 10231 29 900 CONCARNEAU TEL SSGM : 02.90.08.57.09

ssgm-concarneau.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ssgm-concarneau@developpement-durable.gouv.fr

LORIENT

2 boulevard Adolphe Pierre

56 100 Lorient

TEL secrétariat 02 90 08 57 93

ssgm-lorient.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

LES SABLES D'OLONNE

Phare de la potence rue Gay-Lussac

85 100 LES SABLES D'OLONNE cedex

TEL SSGM: 02.51.23.98.75 FAX SSGM: 02.51.23.98.78

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

NOIRMOUTIER

7, boulevard de la Victoire

BP 715

85 330 NOIRMOUTIER TEL DML: 02.51.39.94.03

TEL SSGM Les Sables d'Olonne:02.51.23.98.75

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ILE DYEU

9 rue de la galiote 85 350 ILE D'YEU

TEL DML: 02.51.59.42.60

TEL SSGM Les Sables d'Olonne :02.51.23.98.75

ssgm-olonne.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM SUD - ATLANTIQUE:

BORDEAUX

1-3, rue Fondaudège - CS 21227 33 074 Bordeaux cedex TEL SSGM : 05.56.00.83.21 FAX SSGM : 05.56.00.83.23 Accès public: 3 cours de Verdun

33000 Bordeaux

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

ARCACHON

5 Quai du Capitaine Allègre

BP 90142

33311 ARCACHON CEDEX TEL SSGM: 05.57.69.21.60

ssgm-bordeaux-arcachon@developpement-durable.gouv.fr

ROCHEFORT

SSGM Charente-Maritime

Port de Plaisance Rue de la vieille forme 17 300 ROCHEFORT TEL SSGM: 06.65.80.55.91

ssgm-rochefort-marennes@developpement-durable.gouv.fr

CIBOURE

3 Place des récollets 64 500 CIBOURE

TEL SSGM: 05.59.47.19.80

 $\underline{ssgm\text{-}ciboure@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$

DROM - COM:

FORT de FRANCE

Docteur Bertrand DUBOIS

Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe

RP 620

97 261 FORT DE FRANCE CEDEX TEL SSGM: 05.96.60 79 96 ssgm.dm-martinique@mer.gouv.fr

POINTE à PITRE

Docteur Patrick MIQUEU

Service de Santé des Gens de Mer Pointe Fouillole Phare et balises 97 110 POINTE-A-PITRE

TEL SSGM: 05.90.21.29.19

patrick.miqueu@developpement-durable.gouv.fr

SAINT BARTHELEMY

Docteur Stéphane CHAREYRE

La villa créole Saint Jean

97 133 SAINT BARTHELEMY

TEL: 05.90.27.64.27

SAINT MARTIN

Docteur Eric NUYTS

Cabinet médical-HOPE ESTATE

3 rue Caraibes 97 150 Saint Martin TEL: 05.90.52.89.62

GUYANE

Docteur Alain FORNET

Cabinet Médical du bourg 71 Avenue du Général de Gaulle 97 310 KOUROU

TEL: 05.94.22.02.83

Docteur Philippe BOIS

MSPO - 19 rue Laurence ONOZO

97 313 St GEORGE TEL: 05.94.28.01.33

SAINT PIERRE ET MIQUELON

Docteur José Ramon CAMPOS

Centre de Santé Place du Général de Gaulle BP 4444

97 500 SAINT PIERRE TEL: 05.08.41.15.69 TEL standard: 05.08.41.15.60

FAX: 05.08.41.15.64

LA RÉUNION

Dr Morienn PETON

CENTRE LE PORT

29bis rue Evariste de Parny

97 420 LE PORT

TEL:02.62.42.05.50

morienn.peton@developpement-durable.gouv.fr

MAYOTTE

Docteur Gérard JAVAUDIN Docteur Christian GUIVARC'H

Centre hospitalier de Mayotte

Service de Médecine Préventive d'État

Rue de l'hôpital

BP 04

92 600 MAMOUDZOU

TEL SECRÉTARIAT: 02.69.61.86.96

TEL IDE:02.69.61.79.34

p.medetat@chmayotte.fr

a.le-tirant@chmayotte.fr

POLYNESIE FRANÇAISE

Docteur Pierre-André CAZAUBIEL

MOTU UTA-PAPEETE

TAHITI

TEL: 00.689.87.36.31.24

kzopierre@gmail.com

Secrétariat médical : Madame Lorraine TUPANA

TEL: 40 549 534

lorraine.tupana@affaires-maritimes.pf

NOUVELLE CALÉDONIE

Agrément pour les marins y compris sous Enim et agrément pour les marins calédoniens salariés

Service médical interentreprises du Travail(SMIT)

2 rue Martial Danton

Nouméa

NOUVELLE CALÉDONIE

TEL:+ 687 35 23 52

Médecins du SMIT:

Dr Sadanand ROY-

Dr Hubert DELOSIERES - hdelosieres@smit.nc

Dr Frederic PELTIER-BLANC -fpeltier-blanc@smit.nc

OUESTIONNAIRE MEDICO-BIOGRAPHIQUE / SERVICE DE SANTE DES GENS DE MER

NOM	PRE	SNON	PRENOM	SI VOUS AVEZ	SI VOUS AVEZ DEIA TRAVAILLE:	
IE(E) LE	Α	*****	***************************************		!	
DRESSE		:	*********************************	Années	Poste	
P VILLE			•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	海路 歌中 《李帝明》 《《《《《《》		
				2 2 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4		
TAIL	***	(B)				
4ATRICULE DE MARIN ou N° PROVISOIRE **.	N° P	ROVI	SOIRE **			
vez-vous déjà été examiné(e) par un médecín des gens de mer?	ar un	méde	cin des gens de mer?	Avez-vous déjà	Avez-vous déjà été déclaré(e) inapte à un poste de travail	
				ou à un métier?	ino	oui 🗆 non 🗅
)ui □ → si oui : oùquandq	•	****	quand	Avez-vous déjà et	ı un accident de travail ou une maladie	oni non nino
				Avez-vous un ta	k d'incapacité, une invalidité?	oui 🗆 non
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	NNE	CS		→ Si oui, expliquez:	iquez :	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
liveau scolaire et formation professionnelle :	fessio	nnelle				
vez-vous des difficultés pour lire?	re?	***	Oui a Non	***************************************		•
our les candidats aux lycées maritimes, bénéficiez-vous	mitim	es, béi	néficiez-vous			
'un tiers temps pour difficultés scolaires?	scolaí	res?	Oui 🗆 Non 🗈	Dans votre tra	xposé(e) :	The Action
		*****		1 Laucoco	cocner ta vonne case , v , Jamais + , un peu	de la company
	3		NON Si oui, explication et date	The control of the second seco		+
Avez-vous une anomalie de la vision				Au bruit		
Portez-vous des lentilles coméennes?				A de l'amiante		
Avez-vous été opéré(e) des yeux?				A des radiations ou des rayonnements	nements	
Avez-vous subi d'autres interventions?				A des vibrations		
Avez-vous une anomalie auditive?				A des lumières inhabituelles (soudure, projecteurs, écran)	soudure, projecteurs, écran)	
Avez-vous un traitement en cours?				A de la poussière ou à des allergènes	rgèncs	
Avez-vous déjà été hospitalisé(e)?				A des produits pétroliers		
Etes-vous suivi(e) par un médecin ?				A des produits chimiques		
Avez-vous des séquelles d'accident?				A des températures élévées (+ de 24°C)	de 24°C)	
Avez-vous eté traité(e) longtemps ou plusieurs fois pour une maladie ?				A des températures basses (- de 15°C)	ic 15°C)	
Avez-vous déjà utilisé des drogues?				A un milieu humide		
				A une posture inconfortable o	A une posture inconfortable ou à des gestes répétés rapidement	
TOTAL STATES AND			oodka van een een een een een een een een een e	AND THE PROPERTY OF THE PROPER		No. (Bloom, Vol. ob. abendantable delicted to the control of the c

Verso de la feuille à remplir également et à signer →

ANTECEDENTS MEDICAUX (si oui → expliquez)				<u> </u>	:
Etes-vous allergique : entourer la bonne réponse			Atteinte des os, de la colonne vertébrale et des articulations :		
- aux poils, plumes, pollens, poussières, acariens (asthme ou rhinite)	e ei		- fracture, luxation en avez-vous des séquelles ? - scoliose, séquelles d'accident ou de traumatisme	3 5	5 5
- à des produits chimiques	Ö	non	- hernie discale (opérée ou non)	5	, C
Flos-wous solene(e) ou aver-wous été solené(e) nour			- douleurs articulaires, lombalgies, sciatiques	<u></u>	non Lo
			Maladies urinaires et génitales :		
Maladies ORL et pulmonaires :		<u> </u>	- albumine, sang ou sucre dans les urines	œ.	PO.
- sinusite - mberculose ou nrimo-infection	3 .		- calculs urmaires, conques neparetiques - maladie des reins insufficance rénale	3 8	
- bronchite, pleurésie, asthme	. 2	LO LO	- maladie des organes génitaux, accouchement difficile	8	ē
Maladies du coeur, des vaisseaux et du sang:	***************************************		Maladies neurologiques et psychiques :		
- hypertension artérielle	E	non	- épilepsie, convulsions, méningite	`∃	2
- atteinte du coeur (angine de poitrine, infarctus, insuffisance	3	L O	- malaises, perte de connaissance, traumatisme cranien, paralysie	5	Ē
cardiaque, troubles du rythme, maladie des valves du coeur,			- traitement pour le sommeil, la nervosié, l'anxiété, la dépression	5 8	5
perioardite ou aune) des artères (artérite nontage stent) des veines (nhiéhite varices)	ino	non	- avez-vous déià consulté un navehologue ou un navehistre	5 2	
- anémie ou autre maladie du sang, atteinte des ganglions	ō.	5	and the control of th	j	}
ò			Autre maladie non citée ci-dessus		
Maladies de l'appareil digestif:			→ si oui, laquelle?	<u>ě</u>	둳
 reflux oesophagien, oesophagite, gastrite, ulcère à l'estomac 	5	ngu			
- maladies du foie et de la vésicule (hépatite, jaunisse, cirrhose, calculs)	<u>.</u>	nou	Dans votre famille (père, mère, grands-parents, frères et soeurs), y a t-il cu		
- maladies de l'intestin (colite, diverticules)	3	E E	des cas de:		
- hernies (inguinales ou autre, éventration)	5	non L	- mort subite, infarctus jeune (à quel âge ?)	<u>.</u>	E E
,	2	Lou	- hypertension artérielle nsp	.⊒	non
Maladies métaboliques :			- accident vasculaire cérébral	<u>.</u>	E C
- diabète (y compris sucre dans les urines)	ē	ng L	- diabète	<u>2</u>	non
- cholestérol, triglycérides, acide urique	8	Lou	- cancer (de quoi ?)	3	힏
- excès de poids, obésité	· \(\bar{\bar{\bar{\bar{\bar{\bar{\bar{	5	ise, anxiété, traitement psychiatrique, suicide	<u>8</u>	5
- maladie de la glande thyroïde	<u>B</u>	non			
•			nsp : ne sait pas		
Je certifie avoir répondu sincèrement aux questions (recto/verso)	A COLORAGO		Si le candidat est mineur, qui est le responsable légal ?	act 12.	
•			-O		

Service de Santé des Gens de Mer



Le Service de Santé des Gens de Mer a mis en place l'informatisation du fichier médical des marins.

Cette informatisation a pour but de faciliter l'accès du médecin des gens de mer à votre fiche médicale, mais surtout de permettre au Centre de Consultations Médicales Maritimes (CCMM) de Toulouse d'avoir accès à votre dossier lors d'une consultation radio si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie à bord, dans le but d'améliorer votre sécurité médicale en mer.

Le droit d'accès aux informations contenues dans ce fichier s'exerce dans les conditions prévues par la Loi sur l'Informatique et les Libertés. Les demandes de modification des données administratives peuvent s'exercer auprès de :

Monsieur le médecin Chef du Service de Santé des Gens de Mer Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture Service de santé des Gens de Mer 1 place Carpeaux 92055 La Défense cedex

Les informations à caractère médical sont la propriété du SSGM et peuvent vous être communiquées directement ou à un professionnel de santé nommément désigné par vous.

Conformément à la déontologie médicale, ces informations ne peuvent être connues que du personnel médecin et infirmier du SSGM et du médecin régulateur du CCMM qui traite l'appel d'urgence du navire sur lequel vous êtes embarqué.

le soussigné :		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
NOM :	Prénom :	
possibilité d'effectuer ma visite L'accès à mon dossier médical es	e médicale annuelle dans l'ens st ouvert à tous les médecins de	édical des marins (arrêté du 5 avril 2000) et de la semble des services de santé des gens de mer. es services de santé des gens de mer et au médecin télémédicale, dans le respect de la déontologie

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest



Madame, Monsieur,

La consommation de substances psychoactives (dont les drogues) est incompatible avec les postes de sécurité.

Aussi, un dépistage de drogues dans les urines peut être réalisé lors de votre visite médicale.

Vous avez la possibilité de refuser ce dépistage.

Ce refus peut être incompatible avec une décision d'aptitude à la navigation. (Arrêté du 3 août 2017 relatif aux normes d'aptitude médicale à la navigation des Gens de Mer)

En cas de positivité du test de dépistage, les modalités de contestation de ce résultat vous seront communiquées.

L'équipe du Service de Santé des Gens de Mer de Nantes – Saint-Nazaire